

LES CONDUCTEURS RÉFÉRENTS

Inscriptions préalable auprès
d'un conducteur solidaire :

SAINT LÉGER SOUS CHOLET

Georges Gambert - 06 45 19 50 11

SAINT CHRISTOPHE DU BOIS

Pascal Soulard - 06 64 70 69 18
Michel Levillain - 02 53 69 11 13

LA ROMAGNE

Marie-Hélène Barré - 06 78 95 33 26
Jean-Marie Guérineau - 02 41 70 34 66

Rejoindre notre
sympathique équipe
de conducteurs ?

C'EST POSSIBLE !

02 41 56 26 10

Communication réalisée par le CSI Ocsigène - Ne pas jeter sur la voie publique.



OCSIGÈNE
CENTRE SOCIOCULTUREL
INTERCOMMUNAL

02 41 56 26 10
18 RUE DE L'ANJOU
49280 SAINT LÉGER SOUS CHOLET

accueil@ocsigene.fr



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Pays de la Loire

« VOUS DEVEZ
VOUS DÉPLACER ? »

« FAITES APPEL AU
**TRANSPORT
SOLIDAIRE !** »

SAINT LÉGER SOUS CHOLET, LA ROMAGNE
ET SAINT CHRISTOPHE DU BOIS

ACTION PORTÉE PAR LES HABITANTS BÉNÉVOLES

POUR QUI ?

Pour les habitants de **la Romagne, Saint Christophe du Bois** et **Saint Léger Sous Cholet** qui n'ont pas de moyen de transport ou ne pouvant pas momentanément conduire, ni utiliser les moyens de transports existants (car, taxi, etc...) ?

/!\ Pour les habitants de la Séguière et Bégrolles en Mauges, un Transport Solidaire est organisé via votre Mairie.

ATTENTION

Sont exclus les trajets remboursables dans le cadre de l'assurance maladie.

POUR ALLER OÙ ?

POUR DES DÉPLACEMENTS OCCASIONNELS

- Aller au marché, chez le **coiffeur**, à la **pharmacie**, faire des **courses** ;
- Aller à des rendez-vous **administratifs** ;
- Aller à des rendez-vous **professionnels** ;
- Aller à des rendez-vous **médicaux** ;
- **Rendre visite** à un proche ;
- Se rendre à une **sépulture** ;
- Se rendre à une **correspondance** (train, avion, etc...)
- Participer à la **vie associative**...

* La liste des conducteurs référents est au dos de la plaquette.

1

PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC UN CONDUCTEUR RÉFÉRENT *

Il vous expliquera le **fonctionnement du service**. Vous pourrez lors de cette rencontre, signer le règlement et vous acquitter de la cotisation annuelle du CSI, qui est de 4€.

RÉSERVER VOTRE TRAJET

Les déplacements se font du **lundi au samedi** de **8h00 à 20h00** et s'effectuent dans un **rayon de 70 km**. Le conducteur solidaire a la liberté d'accepter ou de refuser le déplacement.

2

SE LAISSER TRANSPORTER

Indemnisation des frais kilométriques, **par kilomètre effectué à partir du domicile du conducteur solidaire**, et de ses frais de stationnement et d'autoroute si besoin.

3

Les frais sont partagés si vous êtes plusieurs passagers.